

Les prestations énoncées dans le tableau ci-dessous s'entendent sous déduction des prestations de la Sécurité sociale ou par tout autre organisme et ne peuvent excéder les frais réellement engagés. Elles s'appliquent lorsque le patient respecte le parcours de soins coordonnés, ni les dépassements d'honoraires autorisés, ni la majoration du ticket modérateur ne sont pris en charge.

NATURE DES PRESTATIONS	BASE +	OPTION A	OPTION B	OPTION C
------------------------	--------	----------	----------	----------

Hospitalisation médicale / chirurgicale

- Honoraires chirurgicaux (secteur conventionné)	200% BR	450% BR	500% BR	200% BR
- Honoraires chirurgicaux (secteur non conventionné)	180% BR	200% BR	200% BR	200% TA
- Frais de séjour (secteur conventionné)	200% BR	450% BR	500% BR	100% FR
- Frais de séjour (secteur non conventionné)	200% BR	450% BR	500% BR	90% FR
- Chambre particulière	35€ / jour	45€/jour	55€/jour	85€/jour
- Chambre particulière (maison de repos, centre de convalescence, établissement de cure hors cure thermale)	10€/ jour (max. 30jours/an)	15€/ jour (max. 30jours/an)	20€/ jour (max. 30jours/an)	70€/ jour (max. 30jours/an)
- Chambre particulière, psychiatrie, rééducation (fonctionnelle ou motrice)	10€/ jour (max. 60jours/an)	15€/ jour (max. 60jours/an)	20€/ jour (max. 60jours/an)	70€/ jour (max. 60jours/an)
- Forfait journalier hospitalier	15€/ jour (max. 100%FR)	20€/ jour (max. 100%FR)	25€/ jour (max. 100%FR)	55€/ jour (max. 15jours/an)
- Lit d'accompagnant d'un enfant < 14 ans (nuitée + repas)	15€/ jour (max. 15jours/an)	20€/ jour (max. 15jours/an)	25€/ jour (max. 15jours/an)	100%FR
- Participation forfaitaire pour les actes coûteux	100%FR	100%FR	100%FR	100%FR
- Transport	100%BR	200%BR	300%BR	350%BR

Actes médicaux

- Consultations et visites de généralistes et spécialistes	DPTAM	DPTAM	DPTAM	DPTAM
- Petite chirurgie et actes de spécialité	100%BR	100%BR	100%BR	100%BR
- Actes d'imagerie médicale et d'échographie	100%BR	100%BR	100%BR	100%BR
- Auxiliaires médicaux, Analyses	100%BR	100%BR	100%BR	100%BR

Orthopédie et appareillage

- Prothèses auditives + 20 ans	100%BR + 100€/oreille	100%BR + 480€/oreille	100%BR + 680€/oreille	100%BR + 880€/oreille
- Prothèses auditives - 20 ans	100%BR	100%BR	100%BR	100%BR
- Prothèses fixes céramiques rembourrées par la SS	170%BR	170%BR	170%BR	170%BR
- Prothèses fixes métalliques rembourrées par la SS	170%BR	270%BR	320%BR	400%BR
- Prothèses amovibles rembourrées par la SS (y compris réparation sur prothèses rembourrées par la SS)	170%BR	270%BR	475%BR	450%BR
- Orthodontie non rembourrée par la SS (traitement échu)	150%BR	250%BR	400%BR	450%BR
- Prothèses dentaires non rembourrées par la SS (hors prothèses provisoires et intermédiaires)	100€/ prothèse	180€/ prothèse	300€/ prothèse	380€/ prothèse
- Implants non rembourrés par la SS (racine et pilier)	100€/ an	200€/ an	300€/ an	400€/ an
- Parodontologie non rembourrée par la SS	-	-	100€/ an	180€/ an

Optique 100% sante (1)

- Verres simples	40€/ verre	55€/ verre	125€/ verre	160€/ verre
- Verres complexes	90€/ verre	90€/ verre	205€/ verre	300€/ verre
- Verres très complexes	90€/ verre	100€/ verre	225€/ verre	350€/ verre
- Monture	20€	30€	70€	100€
- Lentilles rembourrées par la SS	100%BR+70€/an	100%BR+130€/an	100%BR+310€/an	100%BR+400€/an
- Lentilles non rembourrées par la SS	-	130€/ an	310€/ an	400€/ an
- Chirurgie réfractive	-	65€/ œil	155€/ œil	200€/ œil

Maternité - Adoption

- Chambre particulière	35€/ jour	45€/ jour	55€/ jour	70€/ jour
- Amnicotèse non rembourrée par la SS	-	45,75€	70€	90€
- Fécondation in vitro non rembourrée par la SS	-	152,45€ (max. 2/an)	170€ (max. 2/an)	300€ (max. 2/an)
- Actes d'accouchement, obstétricien et anesthésiste	100%BR	100%BR	100%BR	100%BR
- Allocation naissance / adoption	190€/ enfant	190€/ enfant	190€/ enfant	190€/ enfant

Cure thermique prise en charge par la SS

- Honoraires et soins	100%BR	100%BR	100%BR	100%BR
- Frais de transport et d'hébergement	125€/ an	150€/ an	175€/an	200€/an

Médecine douce (Ostéopathie, Acupuncture, Chiropractie, Psychologie, Podologie)

- Frais de transport et d'hébergement	100%BR	100%BR	100%BR	100€/ an
---------------------------------------	--------	--------	--------	----------

Frais d'obsèques (bénéficiaire < 12 ans)

- Pharmacie non remboursée par la SS	-	-	-	50€/ an
- Analyses et vaccins non remboursés par la SS	-	70%FR	80%FR	90%FR
- Ostéodensitométrie refusée SS	-	-	-	2030,65€

En secteur non conventionné, les remboursements sont effectués sur la base du tarif d'autorité sauf mentions particulières au tableau. Lorsque la Sécurité sociale intervient, le régime prend à minima en charge le Ticket modérateur conformément à la réglementation.

(1) Le poste optique est limité à un équipement (monture + 2 verres) tous les 2 ans sauf évolution de la vue ou enfant de moins de 16 ans (1 an). Pour les enfants de moins de 6 ans, renouvellement possible à l'expiration d'un période de 6 mois en cas de mauvais ajustement de la monture.

* Dans le respect et pour les actes ayant des honoraires limités de facturation pour le poste dentaire et dans le respect des prix limités de vente pour le poste optique.

BR : Base de Remboursement de la Sécurité sociale - BR : Base de Remboursement Reconstituée de la Sécurité sociale - TM : Ticket Modérateur - FR : Frais réels - PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (3428€ en 2020) - SS : Sécurité Sociale